

● (1420)

J'ai ensuite fait état d'un certain nombre de dispositions concernant l'acquisition des actions, ainsi que le nombre des actions que les particuliers et les étrangers pourraient détenir. Puis, relativement au septième point, j'ai déclaré ce qui suit:

Les grands centres d'exploitation et d'entretien qui ont été construits au fil des ans à Montréal, Toronto et Winnipeg constituent une source de grande fierté pour Air Canada et un élément fondamental du succès de la compagnie. Aucun centre ne perdra de son importance. Le centre d'entretien de Winnipeg demeurera une fonction intégrale et prééminente d'Air Canada et l'entretien des avions de la compagnie continuera de se faire à cet endroit. Les centres seront maintenus en activité, la compagnie devant bâtir pour l'avenir dans un contexte où dominent les forces du marché.

Tout cela se trouve à l'article concernant les principes directeurs et les engagements. C'est ce que j'ai dit alors et je répète aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

LA VENTE D' ACTIONS—L' ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la citation que le vice-premier ministre vient de nous lire est un engagement pris par Air Canada que le gouvernement ne sera pas en mesure de tenir puisqu'il vend les actions de la compagnie et cède aux actionnaires du secteur privé les droits de vote de ses propres actions. Il ne pourra pas tenir cet engagement.

L'engagement que le vice-premier ministre vient de mentionner n'a pas de base législative.

M. Mazankowski: Lisez-le donc!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il n'est pas inclus dans la série d'engagements législatifs portant sur le siège social de Montréal, les deux langues officielles et l'équité en matière d'emploi. L'engagement relatif à Winnipeg n'a pas de fondement législatif et le vice-premier ministre le sait. Il s'agit de deux parties différentes du discours.

La réponse du vice-premier ministre est tout simplement incroyable. Elle l'est tout autant que la déclaration faite en fin de semaine par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). D'après le *Winnipeg Free Press*, le ministre a dit que Winnipeg n'a pas obtenu la même garantie législative que Montréal - au moins, il a admis cela - parce qu'on n'a pas eu le temps de l'inscrire dans le communiqué. C'est ce qu'on peut lire dans le *Winnipeg Free Press*: «Epp dit qu'on n'a pas eu le temps de l'inscrire dans le communiqué.»

On a donc eu le temps d'inscrire un engagement législatif pour Montréal, mais pas pour Winnipeg. Mais pourquoi? Pour quelle raison n'a-t-on pas eu le temps de l'inscrire dans le communiqué? Est-ce que le vice-premier ministre a beaucoup plus de difficulté à épeler Winnipeg qu'à épeler Montréal?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition, avec l'aide du député de Winnipeg—

Questions orales

Fort Garry, est en train de se couvrir de ridicule. C'est vraiment navrant.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: L'honorable ministre peut poursuivre.

M. Mazankowski: Qu'y a-t-il de plus clair que ce que je viens de dire:

Même si les détails complets de cette initiative seront exposés dans la loi et mis au point par le conseil d'administration d'Air Canada au cours des mois qui suivront, je désire communiquer immédiatement à la Chambre certaines des plus importantes dispositions qui régiront cette initiative.

Cette condition est exposée très clairement, comme dans le cas d'autres initiatives de privatisation dont j'ai parlé à la Chambre à maintes occasions.

ON DEMANDE D'INSÉRER L'ENGAGEMENT PRIS À L'ÉGARD DE L'ATELIER D'ENTRETIEN DE WINNIPEG DANS UN PROJET DE LOI

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le vice-premier ministre n'a toujours pas répondu à la question. La protection législative dont il parle dans la déclaration à laquelle il fait allusion ne s'applique qu'au siège social, à Montréal. Lorsque je lui ai demandé, le 12 avril, si cette protection s'appliquerait également à Winnipeg, il a refusé de répondre.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il rien dit le 12 avril? Pourquoi n'a-t-il pas dit qu'il verrait à ce que cette protection législative s'applique également à Winnipeg, comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social prétend maintenant qu'il a l'intention de le faire? Pourquoi n'a-t-il rien dit avant?

Qui devons-nous croire, le vice-premier ministre ou le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Nous entendons deux sons de cloche différents; au fond, tout ce qu'ils essaient de faire, c'est se sortir d'une situation qui menace gravement le centre d'entretien d'Air Canada à Winnipeg.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous venons encore une fois d'entendre le député de Winnipeg—Fort Garry raconter la vérité à sa façon. Les faits sont clairs. Comme je l'ai dit, ce sont là les points qui seront précisés dans la loi. J'ai également dit, à propos d'autres points tels que le maintien du siège social à Montréal et le bilinguisme officiel, qu'il y aura des dispositions à cet égard dans la loi ou dans les statuts de la société. J'ai été clair à ce moment-là et je le suis encore aujourd'hui.

● (1425)

Je le répète, aucun centre ne perdra de son importance. Le centre d'entretien de Winnipeg continuera de faire partie intégrante d'Air Canada. Je me suis engagé à ce moment-là à ce que cela soit précisé dans la loi ou dans les statuts, et je réitère cet engagement ici même, aujourd'hui, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Deux semaines trop tard. Allons donc, Don!